

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 24 mars 2025</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 13 mars 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 24 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 11 Délibération n°D_2025_03_24_21</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon, Mme Carole Chen à M. Christophe Comé, M. Laurent Esteulle à M. Marc Brunier Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele Absent : M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget primitif de l'exercice 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire,
Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget principal,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 337 543.62 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

A l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 337 543.62 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 337 543.62 €
D Solde d'exécution d'investissement	- 22 356.27 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 152 097.36 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €

S'LO

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
AFFECTATION = C	=G+H + 337 543.62 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 337 543.62 €
2) H Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 26 mars 2025	Fait à Contamine-Sarzin, le 24 mars 2025
De sa publication : 26 MARS 2025	Le Maire,  
Et de sa mise en ligne le : 28 MARS 2025	Le secrétaire de séance, 
	Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL



